



## Chartre des pilotes

### Fair-play et sportivité sont des valeurs nobles

#### Coupe et championnat d'Europe

#### **A Condition de participation à une course**

Peuvent participer :

1. Les pilotes / copilotes des pays membres de la C.E.C.C.A.S. et en règle de licence
2. Les véhicules de course doivent répondre aux exigences du Règlement technique de la C.E.C.C.A.S.
3. Chaque pilote / copilote ne peut participer qu'à une seule catégorie et avec un seul véhicule de course.
4. Cependant en coupe d'Europe "des doublés sont possibles", (1 pilote / copilote roule dans 2 catégories) seul l'organisateur est autorisé à accepter ceux-ci.
5. En cas d'accident ayant pour suite la destruction du véhicule de course, le pilote peut continuer avec un autre véhicule de course sous condition que ce véhicule de course avait passé le Contrôle technique et que le pilote de ce véhicule de course abandonne.
6. Lors du remorquage, tous les pilotes et copilotes doivent être en tenue complète ; casque, gants, pantalon long, manches longues, protections, harnais sanglé. Idem pour les cariolis. Une modification éventuelle à cette obligation ne peut être prise que par la C.E.C.C.A.S.

#### **B Déroulement de la course**

**Rappel** : les commissaires de piste sont munis d'un drapeau rouge, sifflet, gilet jaune ou orange de sécurité et d'un numéro de poste.

1. En cas d'incident " drapeau rouge agité" les pilotes doivent ralentir et s'arrêter.
2. Les pilotes stoppés par le drapeau rouge ont le droit de recourir leur manche.
3. Chaque pilote lésé, pendant sa course, par un spectateur, un animal, ou une autre cause valable devra levé sa main devant le commissaire le plus proche de l'incident et relevé le numéro de poste de celui-ci. Il signalera l'incident et le n° de poste immédiatement à l'arrivée.
4. En cas de litige, seule la parole du commissaire fait foi, dans les cas complexe le jury de course tranchera.
5. En cas de protêt, ce dernier doit être déposé avec une caution de 50 €. Dans les 30 minutes qui suivent la fin de la manche, des feuilles type de protêt doivent être disponible au départ et à l'arrivée.

#### **C Discipline**

Chaque pilote participant et tous les membres de l'accompagnement ont l'obligation de respecter les Statuts et le Règlement technique approuvés par la C.E.C.C.A.S. En cas de non-respect de ces règles ou en cas de comportement en opposition avec les règles sportifs, le pilote / copilote peut être puni, même suite au mauvais comportement de l'accompagnement.

D'après le degré et la gravité du délit le Jury de course peut punir le pilote par :

1. **Un avertissement** pour des délits petits. (par exemple façon de marche illicite, défauts en vêtements pendant la course ou la remontée, arrêt dans la zone interdite etc.)
2. **La disqualification de la manche** pour des délits plus grands ou redoublés. (par exemple comportement en opposition avec les règles sportifs d'un pilote ou des accompagnateurs, violation de la limite de poids, pression des pneus etc.)
3. **la disqualification de la course** pour des délits importants. (par exemple rupture des paramètres techniques du véhicule de course donnés par le règlement technique, violation des principes sportifs très grave, un outrage ou une attaque aux organisateurs, aux délégués de la C.E.C.C.A.S. etc., absorption des boissons alcooliques ou des narcotiques avant ou pendant la course etc.)

#### **D Assurance**

Le pilote / Copilote est tenu d'être assuré en "responsabilité civile", formule groupe ou individuellement. Il devra en apporter la preuve sur simple demande de l'organisateur.